Nexus Terra
Expertise Conseil & Formation

LES SYSTÉM(I)QUES

La newsletter de Nexus Terra

Comprendre les interactions. Agir avec cohérence.



AU SOMMAIRE

PAGES

Éditorial — 2
Démocratie, jeunesse et protection du vivant

Actualité réglementaire · Toussaint — 3
Inhumations écologiques : intérêts, limites et acteurs

Article principal — 4
Bureaux d'études : la fiabilité dès la commande

Regards de terrain · Une lecture interactionniste — 5
Eaux pluviales : une demande, plusieurs lectures

La piste Nexus Terra · Perspectives pour l'action — 6
Coût des études · COP17 : premiers résultats et position française

Les outils Nexus Terra — 7
IMEx et Constat & Orientation : comment y accéder

Pour approfondir — 8
Sources documentaires et références

Eau / nature · Société · Économie · Droit environnemental

N° 3 · Novembre 2026

Édition du 1er novembre · Actualisée le 31 octobre 2026

Accéder au site
nexusterra.fr

DÉMOCRATIE · JEUNESSE · AVENIR

Protéger la démocratie pour protéger le vivant



Dr Stéphane LAUCHER

Fondateur de Nexus Terra · Docteur en toxicologie de l'environnement

Ancien responsable de l'administration environnementale

Les fragilités sociales, économiques et politiques, comme la dégradation des milieux, renforcent ma conviction : une société démocratique est essentielle pour affronter nos défis communs. Les tensions d'octobre, dont la mobilisation du 17, nourrissent cette réflexion. [13, 15]

J'y vois un cadre de liberté et de responsabilité : s'informer, exprimer un désaccord et demander des comptes. Le respect de l'État de droit, le pluralisme et l'indépendance des contre-pouvoirs permettent de débattre sans réduire l'autre au silence. La confiance se construit dans cette pratique quotidienne.

Cette exigence vaut pleinement pour l'environnement : signaler une pollution, discuter une expertise et participer aux choix qui engagent un territoire. L'article 7 de la Charte de l'environnement garantit l'information et la participation dans le cadre fixé par la loi. [14]

Mon regard de scientifique exige de distinguer faits et interprétations. L'interactionnisme éclaire aussi le rôle de l'écoute et de la reconnaissance dans la relation aux institutions. Je crois à une démocratie qui donne à chacun les moyens de comprendre les choix, de les discuter et d'y contribuer.

À Erevan, la COP17 a adopté le 30 octobre des textes sur le bilan mondial et les financements. [16] Leur portée dépendra des moyens engagés et des résultats pour le vivant. J'attends cette traduction concrète. La position française figure en page 6. [17]

Accompagner les générations futures exige de leur transmettre des connaissances, des moyens et une place dans les décisions. La finitude des ressources oblige à penser les usages et leur partage. Les défis démographiques et économiques demandent d'anticiper logement, santé, formation, emploi et solidarités entre générations.

L'histoire nous invite à examiner ensemble progrès des droits, transformations économiques et dégradation des milieux. J'y vois une raison de cultiver l'esprit critique et le dialogue : une transition qui ignore les conditions de vie fragilise l'adhésion dont elle a besoin.

J'aborde ainsi nos dossiers : échanges entre bureaux d'études et services de l'État ; effets sur l'eau et les sols, coûts et choix des inhumations écologiques. Eau et nature, société, économie et droit éclairent une question commune : comment décider ensemble sur des bases explicites ?

Protéger le vivant commence par protéger la possibilité d'en débattre.



L'ÉTAT ET LE VIVANT EN UNE MINUTE

L'État et le vivant

Gouverner l'écologie à l'épreuve du réel.
Une vidéo présente l'essai et la démarche de Stéphane Laucher.

Voir la vidéo de présentation

Présentation et extrait

TOUSSAINT · SOLS, EAU ET CHOIX FUNÉRAIRES

Inhumations écologiques : que peut-on vraiment choisir ?

Pleine terre, cimetière végétalisé et compostage d'un corps désignent des pratiques différentes. Comment concilier mémoire, sobriété et protection des milieux ?

Des choix déjà possibles

À Ivry et Thiais, les espaces écologiques des cimetières parisiens prévoient notamment pleine terre, cercueils sans vernis, absence de pierre tombale et de soins chimiques de conservation. La mise en cercueil demeure requise. Ces conditions sont locales. [2, 3]

Du carbone aux effets sur le vivant

L'étude OuiACT de 2024, commandée par la profession, compare le carbone de scénarios intégrant matériaux et déplacements. Ses résultats dépendent des prestations ; ils ne constituent pas une évaluation écotoxicologique. [4]

L'écotoxicologie relie substances, transferts dans le sol et l'eau, exposition et effets sur les organismes. La décomposition peut libérer de l'azote ammoniacal ; des produits de conservation peuvent apporter du formaldéhyde. Les quantités, le sol et la nappe conditionnent le risque. [10]

Une étude sur deux cimetières brésiliens combine analyses de métaux et essais sur vers de terre. Les effets observés dans ces essais ne permettent pas de classer les pratiques françaises. [12]

Un cadre à distinguer des promesses

Le choix du terrain d'un cimetière s'appuie sur un rapport hydrogéologique, notamment sur le risque de remontée de la nappe à moins d'un mètre du fond des sépultures. Ce repère ne démontre pas l'innocuité d'une pratique. [11]

La réponse ministérielle du 4 juin 2026 rappelle que seuls l'inhumation et la crémation sont admis en France. L'humusation et la terramation n'y sont pas autorisées. Les réflexions du CNOF se poursuivent. [5]

Des acteurs, des attentes différentes

Humo Sapiens et Humusation France défendent de nouvelles possibilités. F-COMPOST étudie notamment la décomposition, les gaz et les sols ; ces recherches ne valident pas tous les procédés. La Coopérative funéraire de Nantes rapporte les discussions locales. [6–8]

Familles, pompes funèbres et communes discutent du rite, des prestations et de l'entretien. Une tombe végétalisée peut évoquer le retour au vivant ou modifier les repères de mémoire. Comparer devis, concession et entretien sur une même durée ; demander ce qui est autorisé et quelles preuves soutiennent les bénéfices annoncés.

Comprendre un risque : trois questions liées

1. Source
Quelles substances sont libérées ?

→

2. Transfert
Comment circulent-elles dans le sol et l'eau ?

→

3. Effets
Quels organismes sont exposés, avec quels effets ?

Schéma de lecture Nexus Terra, d'après [10, 12]. Il ne représente pas un site réel.

BUREAUX D’ÉTUDES ET SERVICES DE L’ÉTAT

La fiabilité d’une étude se construit dès la commande

Un dossier revient avec une demande de compléments : quelle information manque pour apprécier les effets du projet et éclairer la décision ?

Définir la question avant le rapport

L’évaluation environnementale accompagne la conception du projet. Elle doit être proportionnée à ses enjeux. Un cadrage préalable peut préciser le contenu attendu de l’étude d’impact auprès de l’autorité compétente pour autoriser le projet, qui consulte l’autorité environnementale. [1]

Pour une zone d’activités proche d’un cours d’eau, la question peut être : où vont les eaux de pluie et que change le projet ? Plan des écoulements, surfaces imperméabilisées, sols, usages en aval et hypothèses de pluie sont alors à examiner.

Les investigations dépendent du site : cette liste est un exemple de cadrage, pas un protocole réglementaire universel.

Relier les données au choix

Le dossier explique le choix entre infiltration, stockage temporaire et rejet. Une capacité d’infiltration supposée doit être distinguée d’une mesure, avec sa localisation, sa méthode et ses limites. Un calcul annonce ses hypothèses et leur influence sur le résultat.

Rendre le désaccord discutable

Une demande utile pourrait être : « Sur quelles données repose le volume de stockage proposé, et où va l’eau si l’ouvrage déborde ? » La réponse relie données, calcul, plan et conséquences en aval ; elle précise ce qui reste inconnu.

Distinguer les responsabilités

Le maître d’ouvrage porte la démarche ; le bureau d’études apporte les compétences prévues au contrat. Avis environnemental, instruction et autorisation sont des fonctions distinctes. Les interlocuteurs dépendent du projet et de la procédure. [1, 9]

« Gérer les eaux pluviales » peut désigner une prestation comprise dans un prix, une étude dépendant de données à fournir, ou une démonstration à examiner. L’interactionnisme suit la transformation de ces attentes en éléments vérifiables.

À conserver : question posée, données datées, méthode, limites, variante retenue et pièce modifiée. Le suivi examine ensuite les effets du dispositif. La page 6 traite des frais d’investigation et de reprise.

Un même dossier, des contributions distinctes

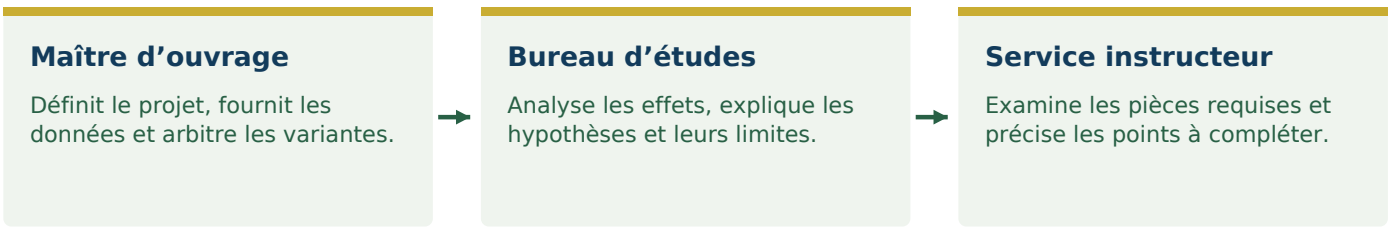


Schéma fonctionnel simplifié. L’autorité qui décide dépend de la procédure applicable.

UNE LECTURE INTERACTIONNISTE · CAS FICTIF

Une demande de compléments, plusieurs lectures

Une commune ajoute un parking à son projet de zone d’activités. L’étude de gestion des eaux pluviales reposait sur un plan antérieur : que faut-il reprendre, et qui paie ?

Quand la réserve devient un blocage

Le rapport propose un stockage avant rejet, sous réserve de confirmer les surfaces imperméabilisées. Après l’ajout du parking, le dossier ne relie plus clairement surfaces et volume, ni le trajet d’un débordement vers l’aval.

L’instructeur demande le calcul actualisé et un plan des écoulements. La commune pensait la gestion pluviale entièrement couverte ; le prestataire considère la modification comme une mission à discuter.

La réserve change de sens : hypothèse à vérifier pour le technicien, détail à régler plus tard pour le commanditaire, démonstration incomplète pour l’instructeur. Le désaccord porte à la fois sur la preuve et sur le périmètre de la commande.

Reconstituer le chemin de la décision

La réunion peut partir du plan daté, de la nouvelle surface, des hypothèses de calcul et du contrat. La commune transmet le plan retenu ; le prestataire précise le travail, son coût et son délai ; le service explique les pièces manquantes.

Un compte rendu distingue l’accord sur les travaux à conduire de la décision d’autorisation. Comparer une réduction de l’imperméabilisation ou une autre implantation peut éclairer le choix, selon le terrain, les effets en aval et l’entretien futur.

Notre lecture : un échange devient utile lorsqu’il modifie une pièce, un choix ou une responsabilité explicite. La répartition des frais se discute à partir du contrat et des changements du projet. Aucun résultat technique réel n’est annoncé ici.

Suivre l’eau, puis vérifier le calcul

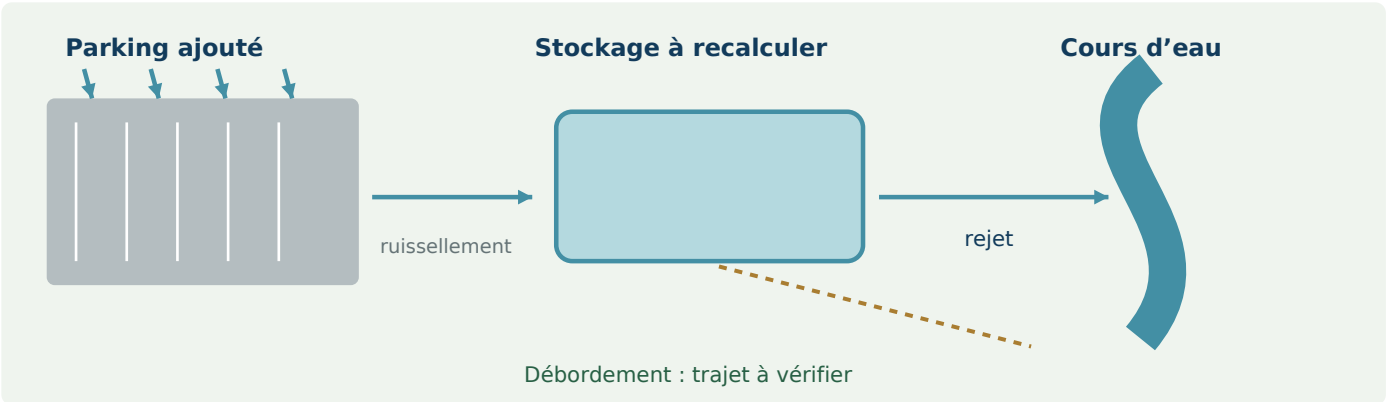


Schéma Nexus Terra sans échelle. Cas pédagogique fictif, sans dimensionnement ni résultat mesuré.

LA PISTE NEXUS TERRA · COÛTS ET RESPONSABILITÉS

Le prix d’une étude et le coût des reprises

Comparer deux offres suppose de connaître les données, visites, calculs et échanges inclus. Notre proposition : suivre les dépenses par étape et expliciter qui les supporte.

Poste à examiner	Question concrète et trace utile
Étude initiale	Quelles données, visites et variantes sont comprises ? Rapprocher devis et livrables.
Complément	Quelle donnée manque, pourquoi et pour quel usage ? Conserver demande, réponse et chiffrage.
Projet modifié	Quelle version a changé ? Identifier les pièces à reprendre et les clauses du contrat.
Calendrier	Quels frais sont réellement liés au report ? Justifier les montants sans double compte.
Exploitation et suivi	Qui paiera entretien, mesures et corrections ? Préciser durée et responsable.

Le maître d’ouvrage compare le coût total et l’utilité des options. Le bureau d’études doit clarifier la rémunération des reprises. Le service public mobilise également du temps, même sans facture au demandeur.

Pour le parking, recalcul et variantes sont à définir et chiffrer avant de choisir. Les effets sur le cours d’eau restent à examiner, même sans valeur monétaire attribuée.

Le point de dialogue

« Complément », « reprise » ou « nouvelle mission » : ces mots influencent les frais. Contrat et versions du projet permettent de discuter leur sens.

Repère d’actualité. Le rapport 2025 de l’Autorité environnementale rappelle le rôle de l’étude dans la conception. Ce bilan n’introduit pas de nouvelle règle. [9]

COP17 · PREMIER BILAN AU 31 OCTOBRE

Des accords à traduire en résultats

Le 30 octobre à Erevan, des textes sur le bilan mondial et les financements ont été adoptés, selon l’AFP ; leur détail restait indisponible lors de cette annonce. [16] La France défend une action accélérée, fondée sur la science, et des financements publics et privés élargis, avec l’Union européenne. [17] **Notre lecture :** ces accords devront se traduire par des moyens durables, des responsabilités explicites et une réduction mesurable des pressions sur les milieux. Pour les générations futures, leur portée se jugera aux résultats obtenus sur le terrain.

Question aux lecteurs. Quel élément de votre commande a clarifié le travail attendu et le financement d’un complément ?

Vos retours : contact@nexusterra.fr · Les témoignages seront vérifiés et anonymisés si nécessaire.

COMPRENDRE · SE SITUER · AGIR

Deux outils pour comprendre et préparer l’action

Une exposition à examiner, une anomalie à décrire : choisir le bon point de départ permet de poser des questions précises et de préparer un échange utile.

01 IMEx

Indice de maîtrise des expositions

Une autoévaluation pour situer la maîtrise des expositions professionnelles, notamment dans les petites entreprises, et identifier les priorités de prévention. Elle aide à préparer les questions à approfondir.

diagnostic.nexusterra.org

Accès direct

02 Constat & Orientation

Une anomalie environnementale ou un possible manquement réglementaire ?

Dans la continuité des réponses apportées aux particuliers, riverains et associations, ce module est aussi ouvert aux collectivités et entreprises. Il aide à préciser les faits, identifier les points à vérifier et préparer les premières démarches.

diagnostique.nexusterra.org

Accès direct

Passer du constat à un échange utile

Décrire
Lieu, date, durée et faits observés, sans présumer leur cause.

→

Distinguer
Séparer les observations, les hypothèses et les informations manquantes.

→

Préparer
Formuler la question et réunir les éléments utiles à l’interlocuteur.

Constat & Orientation : version bêta. La première orientation automatisée ne conclut ni à une infraction, ni à une responsabilité, ni à une sanction. Elle prépare la démarche ; la qualification des faits exige un examen adapté.

Deux accès complémentaires : diagnostic.nexusterra.org pour IMEx ; diagnostique.nexusterra.org pour Constat & Orientation.

Les documents derrière les faits

Références des dossiers et de l’éditorial. COP17 et cadre funéraire : vérification du 31 octobre 2026. Les dates de publication et les limites des sources sont précisées ci-dessous.

[1] **Ministère chargé de l’écologie · L’évaluation environnementale**
Finalités, proportionnalité, étude d’impact et cadrage préalable.

[2] **Ville de Paris · Espaces funéraires écologiques · 23.09.2025**
Conditions locales à Ivry et Thiais, sans généralisation aux autres cimetières.

[3] **CGCT · Article R. 2213-15**
Mise en cercueil avant inhumation ou crémation.

[4] **OuiACT / CSNAF · Empreinte carbone des rites funéraires · 2024**
Étude commandée par la profession ; scénarios et limites, pp. 4, 7–9 et 31–32.

[5] **Sénat · Réponse ministérielle à la question 07821 · 04.06.2026**
Réponse du 4 juin 2026 sur le droit et les travaux en cours ; consultée le 31 octobre.

[6] **ANR / Université de Lille · F-COMPOST**
Projet, partenaires et programme d’étude. Une échéance n’est pas un résultat publié.
Communiqué universitaire du 27 mars 2024

[7] **Humusation France · Présentation de l’association**
Positionnement associatif ; bénéfices revendiqués distincts des résultats scientifiques.

[8] **Coopérative funéraire de Nantes · Conseil nantais du funéraire · 17.09.2026**
Retour professionnel sur la séance du 16 juin ; ne démontre pas la réalisation de toutes les pistes.

[9] **IGEDD · Présentation du rapport annuel 2025 de l’Ae · 30.09.2026**
La brève se fonde sur la présentation du rapport.

[10] **Environment Agency · Cemeteries and burials · 02.10.2023**
Guide anglais sur les risques pour les eaux souterraines ; pas une règle française.

[11] **CGCT · Article R. 2223-2**
Choix du terrain et rapport hydrogéologique ; version depuis le 31.01.2011.

[12] **Gomes et al. · Toxicological potential of metals in cemetery soils · 2016**
Deux sites brésiliens ; analyses et bioessais, portée limitée aux conditions étudiées.

[13] **Observatoire FIDH–OMCT et LDH · Mouvement lycéen · 09.10.2026**
Prise de position associative sur le mouvement lycéen ; document de contexte.

[14] **Conseil constitutionnel · Charte de l’environnement, article 7**
Information et participation, dans les conditions et limites fixées par la loi.

[15] **Le Monde · Mobilisation du 17 octobre · 18.10.2026**
Récit des manifestations ; repère ponctuel pour la réflexion de l’éditorial.

[16] AFP / TF1 Info · Adoption de textes à la COP17 · 30.10.2026, 23 h 06
Premier compte rendu : bilan mondial et financement ; détail des textes alors indisponible.

[17] France Diplomatie · Priorités françaises à la COP17 · mise à jour du 26.10.2026
Action, science, financements et articulation européenne ; positions défendues, distinctes du bilan final.

